

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 – SFAX

Les actionnaires de la société « MPBS » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 14 Juin 2025 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2024
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2024 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ; Et
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 – SFAX

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 14 Juin 2025 à 12h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société « « **MPBS** » sur l'opération de SPLIT ;
- 2- Approbation de l'opération de SPLIT ramenant la valeur nominale des actions « **MPBS** » de 2 dinars à 1 dinar ;
- 3- Modification corrélative des Statuts ;
- 4- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 – SFAX

La société MPBS publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire du 14 juin 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	5 432 208,358 Dinars
Résultats reportés antérieurs	7 768 842,525 Dinars
Modifications comptables affectant les résultat reportés	(182 045,319 Dinars)
<hr/> Sous total	<hr/> 13 019 005,564 Dinars
<hr/> Dividendes à distribuer	<hr/> (3 823 739,100 Dinars)
Report à nouveau	9 195 266,464 Dinars

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve l'affectation des pertes résultant des effets des modifications comptables pour un montant de 182 045,319 Dinars au compte « Résultats Reportés ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L

'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

« MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 – SFAX

La société MPBS publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de Split, approuve le dit rapport et approuve le fractionnement (split) de la valeur nominale de l'action MPBS de 2 Dinars actuellement, à 1 Dinar après réalisation de l'opération.

La date d'effet de cette division, est fixée à la date du

A partir de la date précitée, le capital social de la MPBS se composera de 20 668 860 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de l'opération de Split ramenant la valeur nominale des actions MPBS de 2 dinars à 1 dinar, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à vingt Millions six Cent soixante-huit Mille huit Cent soixante Dinars (20 668 860 TND) divisé en vingt Millions six Cent soixante-huit Mille huit Cent soixante Actions (20 668 860 actions) nominatives d'Un Dinar (1 TND) chacune, libérées intégralement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil d'administration tous pouvoirs, pour la réalisation de cette opération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à